

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2012

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

**Absents excusés** : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

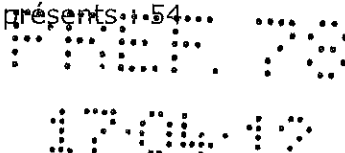
Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012

Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 54



**N° de l'ordre du jour :**

**2012.04.29 : Fixation de la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux dépenses communales de vidéoprotection à hauteur de 20 € par habitant.**

**□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la délibération n°2010-07-07 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection ;

Vu la délibération n°2011-06-28 adoptant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;

Vu le budget primitif de la communauté d'agglomération pour l'année 2011 ;

Le schéma directeur de vidéoprotection urbaine adopté par la communauté d'agglomération distingue deux natures de dépenses :

- des dépenses de niveau structurel (réseau de transport intercommunal, centre d'exploitation intercommunal, station de visualisation dans les établissements des forces de police),
- des dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte communal, stations de visualisation communale pour les mairies qui le souhaitent).

Il prévoit, dans son point 3.3, les modalités de prise en charge des dépenses de niveau communal liées au déploiement de la vidéoprotection urbaine à l'intérieur du périmètre d'intérêt communautaire. Les dépenses de niveau structurel sont assumées intégralement par la communauté d'agglomération ; les dépenses de niveau communal sont financées :

- d'une part par une enveloppe de Versailles Grand Parc,
- d'autre part, au cas où l'enveloppe de prise en charge ne couvrirait pas l'intégralité des dépenses, par le versement d'un fonds de concours de la commune à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les estimations réalisées en juin 2010 faisaient état d'un coût de l'ordre de 11€ par habitant pour une centaine de caméras. Le budget primitif de 2011 de la communauté d'agglomération a donc fixé l'enveloppe de Versailles Grand Parc pour les dépenses communales à 11€ par habitant.

Depuis, les études de faisabilité ont été réalisées sur l'ensemble des communes. Ces études ont permis d'affiner les coûts et font aujourd'hui ressortir une moyenne de 27,8€ par habitant pour 185 caméras.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

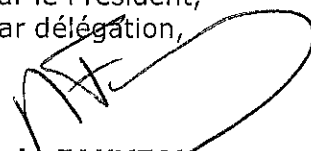
- 1) *fixe la participation de Versailles Grand Parc aux dépenses communales liées au déploiement du système de vidéoprotection à 20€ par habitant ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.  
Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

PREF 70

17040

